

N° CP 5^e/43-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DEPARTEMENTALE
AUX RENCONTRES NATIONALES DE L'ODAS
(Observatoire Départemental de l'Action Sociale)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le principe du déplacement d'une délégation du Département à Marseille, aux Rencontres Nationales de l'Observatoire Départemental de l'Action Sociale les 5 et 6 juillet 2007,
- ❖ Approuve la composition de la délégation,
- ❖ Autorise un coût des frais de déplacement limité à un montant plafond de 5 000 € pour l'ensemble des participants.
- ❖ Autorise la prise en charge des dépenses induites par ce déplacement (frais de déplacement et d'hébergement) à imputer sur le chapitre 65 nature 6532 fonction 021 enveloppe 791, le chapitre 011 nature 6251 fonction 50 enveloppes 18990 et 753 du budget départemental 2007.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Reçu par le Préfet le 15 JUIN 2007
Publication le 15 JUIN 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Déplacement à MARSEILLE les 5 et 6 juillet 2007
Rencontres Nationales de l'ODAS

ELUS

- M. Pierre FREYBURGER Président de la Commission Politique de la Ville et Insertion
- M. Jean-Louis LORRAIN Président de la Commission de la Solidarité

FONCTIONNAIRES

- M. Jean-Luc BORDENAVE Directeur Général Adjoint
- M. Jacques BORDONE Directeur de la Solidarité
- Mme Nicole FELLY Sous Directrice Enfance-Famille-Insertion à la Direction de la Solidarité
- Mme Nadine GRANDJEAN Chef de service Service Insertion et Développement Local
- Mme Patrizia GUBIANI Chef de service Social PA/PH